

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 5 décembre 2016 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1635690A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6, et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-Luc, Georges, Marie Boeuf est nommé au grade de colonel de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi de conseiller technique dans le domaine de l'immobilier au profit de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
commandant des réserves de la gendarmerie,*
A. COROIR